

Actualité du Tartuffe

Dorine à Marianne : “Non, vous serez, ma foi ! tartuffiée.”
(Acte II scène III)

L’actualité du Tartuffe ne se dément pas. Les dévots et cagots, vrais ou faux, sont toujours là.

Le dernier exemple nous est donné par le sieur Roubaud, député UMP. Prenant prétexte de “l’affaire des caricatures”, il propose de faire voter un texte de loi “visant à interdire les propos et les actes injurieux contre toutes les religions.” (*) Dans l’exposé des motifs, il avance que cette proposition : servira à “construire une société fondée sur la tolérance et le respect.” Et de proposer de modifier l'article 29 de la loi sur la liberté de la presse de 1881 en insérant l’alinéa suivant : “Tout discours, cri, menace, écrit, imprimé, dessin ou affiche outrageant, portant atteinte volontairement aux fondements des religions, est une injure.” Remarquez la tartufferie. Au lieu d’injure, il faut évidemment lire : blasphème.

D’ailleurs son compère Raoult, tout aussi UMP, l’écrit, lui, noir sur blanc. Il propose une loi “visant à interdire la banalisation du blasphème religieux par voie de caricature.” Mais, me direz-vous, il s’agit de caricatures ! Des caricatures aux dessins, des dessins aux affiches, des dessins aux écrits etc. il n’y a qu’un pas. Le mot clé dans cette affaire, c’est blasphème.

Je ne doute pas que la Compagnie du Saint Sacrement, en son temps, eût applaudi les deux Tartuffe.

(*) N°2895. La proposition Raoult, faite simultanément, ou presque, porte le numéro 2993